



COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers représentés : 5
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 29

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un octobre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le quinze octobre deux mille vingt quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Evelyne BAUD a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Sarah MICHON, Charles-Bernard DRUGEON a donné pouvoir à Sophie CHATELIER, Isabelle LE BRUSQUET a donné pouvoir à Pauline CAILLONNEAU.

Absents excusés : Hélène LEMESLE.

Absents : Corinne BRAUD, Thony CHABOT, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D21102024_02 : Autorisation du lancement de marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de l'avenue Bonaparte et du parvis de l'Eglise

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération n°D11122023_10 portant délégations du conseil municipal au Maire et autorisant ce dernier à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et que la valeur desdits marchés et accords-cadres est en dessous des seuils de procédure de publicité et de mise en concurrence,

Considérant que le montant estimatif du marché de maîtrise d'œuvre est au-dessus des seuils de procédure de publicité et de mise en concurrence obligatoires,

Considérant l'autorisation de programme et crédits de paiement n°2401-BONAP « Aménagement Avenue Napoléon Bonaparte » créée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2024,

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », une étude de faisabilité d'aménagement de l'avenue Bonaparte et du parvis de l'Eglise a été mise en œuvre de mai 2022 à mai 2023.

Le groupe de travail des élus s'est réuni à plusieurs reprises et différents scénarii ont été proposés. Les élus ont ainsi pu définir un scénario final, présenté aux riverains lors d'une réunion publique.

Plusieurs chiffrages ont été proposés en fonction du choix des options qui sera fait en phase opérationnelle. Aujourd'hui, le montant prévisionnel des travaux a été déterminé sur la base d'une moyenne de ces estimations soit un coût prévisionnel moyen des travaux estimé à 1 792 850€ HT avec le calendrier prévisionnel ci-dessous :

Consultation, analyse, attribution et notification du marché de maîtrise d'œuvre	Octobre 2024 - Janvier 2025
Consultation, analyse, attribution et notification des marchés de travaux	Juin 2025 - Septembre 2025
Travaux	Novembre 2025 - Mai 2027

A ce stade, afin que cette opération se poursuive en phase opérationnelle, il convient de lancer une consultation pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre sur la base de l'étude de faisabilité et de l'estimatif précité.

A l'issue de la consultation et de l'analyse des offres, le Conseil Municipal se prononcera sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à préparer et lancer la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération « Aménagement Avenue Napoléon Bonaparte » et ceci en procédure adaptée,
- Et l'autorise à signer tous actes afférents à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de Séance,
Lynda PRUVOST,



Le Maire,
Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 28 octobre 2024
Au registre